



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 31 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Feryel KILANI : «Pour un apaisement des relations entre les différents modes de déplacement» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente et un mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :